




Publiée au recueil des actes  
de l'Agence des espaces verts de la Région  
d'Île-de-France, le : **03 AVR. 2019**

Transmise au contrôle  
de légalité, le : **03 AVR. 2019**

La Présidente du Conseil d'administration  
de l'Agence des espaces verts

  
Anne Cabrit

## DÉLIBÉRATION

N°19-031 du 2 avril 2019

### **Avenant n°2 à la convention de participation financière pour la gestion des espaces naturels de l'île de loisirs de Vaires-Torcy 2018-2020**

#### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.4413-2 et R.4413-1 à R.4413-14 ;
- VU le Budget général de l'Agence des espaces verts ;
- VU le rapport présenté par la Présidente de l'Agence des espaces verts.

#### DELIBERE

- Article 1 Approuve l'avenant n°2 à la convention financière avec la Région d'Île-de-France ci-annexé.
- Article 2 Habilitte la Présidente de l'Agence des espaces verts à signer cet avenant
- Article 3 Les recettes afférentes seront imputées sur le Budget général de l'Agence des espaces verts.

Nombre de votants.....	: 16+1
Votes POUR .....	: 15
Votes CONTRE.....	: 2
Abstentions .....	: 0
Ne prend pas part au vote ...	: 0

**AVENANT N°2 A LA CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE  
POUR LA GESTION  
DES ESPACES NATURELS DE L'ILE DE LOISIRS DE VAIRES TORCY  
GEREE PAR L'AGENCE DES ESPACES VERTS DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE  
ANNÉES 2018-2020**

ENTRE

**La Région Île-de-France**, dont le siège administratif est sis 2, rue Simone Veil, 93400 Saint-Ouen-sur-Seine, représentée par sa Présidente, Madame Valérie PECRESSE dûment habilitée par la délibération du 2018.

Ci-après dénommée la « Région Île-de-France ».

ET

**L'Agence des espaces verts de la Région d'Île-de-France**, établissement public régional à caractère administratif, dont le siège administratif est sis 90-92, Avenue du Général Leclerc - 93500 Pantin, agissant en vertu de l'article L. 4413-2 alinéa 4 du code général des collectivités territoriales, représentée par sa Présidente, Madame Anne CABRIT, dûment habilitée en vertu de la délibération n° 19-031 du 2 avril 2019

ci-après dénommée l' « AEV »,

## PREAMBULE

Par délibération 2018-219 du 30 mai 2018, la commission permanente du Conseil Régional a approuvé la convention avec l'Agence des Espace Verts concernant la définition des modalités techniques et financières d'intervention de l'AEV et de prise en charge, par la Région Île-de-France, des frais de fonctionnement et d'investissement liés à la gestion de l'île de loisirs de Vaires-Torcy.

Par délibération CP 2018-356 du 19 septembre 2018 la commission permanente a approuvé l'avenant n°1 complétant cette convention sur 2 points :

- l'ajout en fonctionnement d'une prestation de faucardage du plan d'eau de Vaires
- d'autre part, la définition du programme pluriannuel d'investissement, prenant en compte la réalisation de mesures compensatoires liées à l'aménagement de l'île de loisirs de la Corniche des Forts.

Le présent avenant vise à fixer, pour l'année 2019, d'une part le montant des dépenses d'investissement pris en charge par la Région et d'autre part le programme d'investissements correspondant.

Ceci exposé il est convenu et arrêté ce qui suit :

### **ARTICLE UNIQUE :**

A la fin de l'article 4.1, sont insérés les deux alinéas suivants :

Au titre des dépenses d'investissement pour 2019, la Région participe à hauteur d'un montant maximum de 80 000 € pour la réalisation du programme de sécurisation et de valorisation environnementale des espaces naturels du site de Torcy.

Ce programme comprend :

- Le traitement de la roselière sur la berge nord du plan d'eau de Vaires ;
- La poursuite des mesures compensatoires de la Corniche des Forts et notamment:
  - achèvement du débâchage des sols ;
  - réalisation d'éclaircies ;
  - diversification des classes d'âge.

Fait à Pantin, en 2 exemplaires originaux le .....

Pour la Région Île-de-France

Pour l'Agence des espaces  
verts de la région d'Île-de-  
France

## Accusé de réception

<b>Nom de l'entité publique</b>	Agence des espaces verts de la région d'Ile-de-France
<b>Numéro de l'acte</b>	19-031
<b>Nature de l'acte</b>	CC - Contrats, conventions et avenants
<b>Classification de l'acte</b>	3.6.3 - conventions de partenariat
<b>Objet de l'acte</b>	19-031: Avenant n 2 à la convention de participation financière pour la gestion des espaces naturels de l'île de loisirs de Vaires-Torcy gérée par l'Agence des espaces verts de la Région d'Île-de-France
<b>Statut de la transmission</b>	8 - Reçu par Contrôle de légalité
<b>Identifiant unique de télétransmission</b>	075-287500052-20190403-19-031-CC
<b>Date de transmission de l'acte</b>	03/04/2019
<b>Date de réception de l'accuse de réception</b>	03/04/2019